

N° 26_03_15

Service : Finances
Tel : 0466542662
Réf : CR/JR/FC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2026

Objet : Approbation de l'état de réalisation des recettes et des dépenses (E.R.R.D.) 2025 – Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)

PRESENTS : Monsieur RIVENQ Christophe, Président, Madame VEYRET M., Vice-Présidente, Mesdames CASTOR Y. CAYRIER H., PEYRIC M.C., SOUSTELLE R.M., CAMACHO L., BLACHERE D., BOUTEILLER L., CANONNE C., GUYOT M., Messieurs MASSON J.R., BORDARIER A., BERGOGNE J., BOSSEUR A.

EXCUSES : Madame VOIRIN J., Monsieur BIZE A.

Secrétaire de Séance : Madame RIOU Joëlle, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code de l'action sociale et des familles;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale;

Vu l'E.P.R.D. et les décisions modificatives de l'exercice 2025;

Vu le compte de gestion dressé par le comptable;

Considérant, que les résultats comptables de l'exercice issus de l'E.R.R.D. et du compte de gestion sont identiques;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÈDE AU VOTE,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'état de réalisation des recettes et dépenses (E.R.R.D.) 2025, du Service de Soins Infirmiers à Domicile, qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement

	REALISATIONS 2025
EMPLOIS	
Remboursement des dettes financières	0.00
Immobilisations	0.00
Autres emplois	0.00



TOTAL DES EMPLOIS	
RESSOURCES	
Emprunts et dettes assimilées	0.00
Apports, dotations et subventions	722.96
Autres ressources	0.00
Capacité d'autofinancement (CAF)	46 181.12
TOTAL DES RESSOURCES	46 904.08
FONDS DE ROULEMENT	+ 46 904.08

Section de fonctionnement

	REALISATIONS 2025
CHARGES	
GRP 1- Dépenses afférentes à l'exploitation courante	15 159.71
GRP 2 – Dépenses afférentes au personnel	775 707.29
GRP 3 – Dépenses afférentes à la structure	42 004.93
TOTAL DES CHARGES	832 871.93
PRODUITS	
GRP 1 – Produits de la tarification	705 782.73
GRP 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	162 295.84
GRP 3 – Produits financiers et non encaissables	1 245.00
TOTAL DES PRODUITS	869 323.57
RESULTAT COMPTABLE EXCENDAIRE	+ 36 451.64
Dotations aux amortissements et aux provisions	9 729.48
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0.00
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	+46 181.12
<i>Taux de C.A.F. en pourcentage de produits</i>	5.31 %

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Christophe RIVENQ



Votants : 15
Pour : 14 - Unanimité (M. le Président ne prend pas part au vote)
Contre : 0
Abstentions : 0

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Président du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.